Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251210-2025_076-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-076

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

DATE DE CONVOCATION

20/11/2025

DATE D'AFFICHAGE

30 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 novembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 20 novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,

Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Delphine ROBINAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN, Nicolas GROUAZEL par Jean-Charles LE BRETON.

Était absent excusé non représenté : néant

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 14 Pouvoirs : 2 Absents : 2 Votants : 16

A été nommée secrétaire de séance : Gilles CARFANTAN

DÉLIBÉRATION N°2025-076

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

Création d'un logement espace des Terre-neuvas – Choix de l'entreprise retenue

Vu la détermination des missions estimées nécessaires pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un logement espace des Terre-neuvas,

Vu le Code de la commande publique,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation sans publicité a été lancée pour le choix d'un maître d'œuvre en vue des travaux nécessaires pour la création d'un logement espace des Terre-neuvas.

Ces travaux concerneront la rénovation d'un logement communal existant. Ce logement est inoccupé depuis de nombreuses années. Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas habitable à la suite de travaux antiparasitaires (lutte contre la mérule), et des dégradations nécessaires des murs datant de 2017 pour lutter contre le parasite.

Monsieur le Maire rend alors compte de l'état d'avancement du projet :
-une consultation sans publicité a été lancée le 20 mars 2025. Le mode de dévolution retenu pour la maîtrise d'œuvre, compte tenu de l'enveloppe financière estimé des besoins, était la procédure de marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable définie au Code de la commande publique ».

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251210-2025_076-DE

Après étude, monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir le groupement représenté par le cabinet Julien PATARD-SABA, en raison de ses références, de sa méthode de travail et du montant de sa rémunération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retenir, en tant que maître d'œuvre le groupement représenté par le cabinet Julien PATARD-SABA pour la mission de maîtrise d'œuvre nécessaires pour la création d'un logement espace des Terre-neuvas. La prestation sera réalisée pour une rémunération forfaitaire de 14.560,00 € HT ou 17.472,00€ TTC et un taux sur maîtrise d'œuvre de 9,10% ;

DECIDE que le maître d'œuvre devra s'engager sur le coût prévisionnel HT des travaux au stade de l'avant-projet définitif ;

MANDATE monsieur le Maire pour la signature du marché de maîtrise d'œuvre correspondant et toutes pièces y afférents.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense à l'article 231 opération 735 du budget primitif 2025 de la commune et suivants.

Fait à Matignon, le 9 novembre 2025
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

